

# Compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2019

**Présents** : Mesdames : VILLEMUR Sylvie - FABIAU Isabelle - PAUMARD Isabelle.  
Messieurs : BAUDOIN René - Fabrice COLRAT - Maxime MATTIUZZO - VILLEMUR Xavier - SCHORNOZ Yann - WAGNER Thomas.

**Absents excusés** : Mme POUJET Stéphanie. M. MONMARSON Aurélien.

**Secrétaire de séance** : M. Thomas WAGNER.

## 1) Approbation du compte rendu du 18/09/2019.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2) Délibération sur le traitement des petits travaux urgents pour 2020 du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\* Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € ;

- Charge Monsieur le Maire :
  - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
  - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
  - de valider la participation de la commune ;
  - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

## 3) Délibération pour la fourniture et pose de 4 horloges astronomiques aux coffrets P1 Village, P2 Barege, P4 Moussie et P5 Homme mort par le SDEHG (syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 06/06/19 concernant la fourniture et pose de 4 horloges astronomiques aux coffrets P1 VILLAGE, P2 BAREGE, P4 MOUSSIE et P5 HOMME MORT, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose des horloges existantes non radiopilotée.
- Fourniture et pose de 4 horloges astronomiques radiopilotées aux coffrets P1 VILLAGE, P2 BAREGE, P4 MOUSSIE et P5 HOMME MORT.
- Les nouvelles horloges sont éligibles au CEE RES-EC-107.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	297 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	1 207 €

